

[Text]

Mr. Scott: Senator McIlraith is correct. When they speak of constraints, the language used refers to the corporation seeking to place constraints on its shares in order to qualify for various things including licensing under the Canada Lands Act and including incentive grants, et cetera.

There is no question that, when you are talking about offshore activity under the present legislation, Canadianization is mandatory if the corporation wishes to engage in activities in that area.

When we come to the Canadian ownership control factor in the incentive provisions, you will see various scales of ownership rate which are quite complex, but they then trigger an entitlement in terms of activity or funding based on the extent of Canadian ownership.

Senator Lang: It sounds like the budget of 1962.

Senator Molson: I cannot help but wonder when we hear about the various provisions that are coming out in this package of energy bills, we are not creating a whole series of exceptions that will add to the volume of the law and, at some stage, have an effect on conditions outside the special situations that are contemplated here. It seems to me that we are creating an awful lot of exceptions.

The Chairman: That appeared to be the concern of the life companies. They have constraints in the legislation governing them. What is the application, if any, of these constraints being provided in this bill by amending the Canada Business Corporations Act? The life companies are under constraints on investment; and the trust companies, under their act, have to function under constraints. There may be other specially incorporated companies.

Senator Molson: Is there not a possible side effect from these provisions that will relate to a company not specifically contemplated in these acts?

The Chairman: That is their concern, and I think it may be a legitimate concern.

Senator Godfrey: Is it the foreign life insurance companies that are expressing the concern that they may not be able to buy insurance?

The Chairman: No. The wish to be heard came from the association of life companies.

Senator Godfrey: A great many members of that association are foreign-controlled life companies.

The Chairman: That is right.

Senator Godfrey: I cannot see what a Canadian life insurance company has to worry about. It must be the foreign-controlled companies who are worried because it narrows the investment opportunities.

The Chairman: I am not aware of their position. I am simply relating the position that they want to discuss. They are afraid that these constraints may clash with the constraints contained in their legislation.

[Traduction]

M. Scott: Le sénateur McIlraith a raison. Lorsqu'on parle de restrictions, on entend que la société cherche à assortir des restrictions à ses actions, en vue de devenir admissible à diverses choses: un permis en vertu de la Loi sur les terres du Canada, des subventions d'encouragement, et ainsi de suite.

Il est indiscutable que, en vertu de la loi actuelle, la canadiation est obligatoire pour la société qui projette des explorations au large.

Quand nous en arriverons aux dispositions sur le contrôle de l'appartenance, dans les dispositions sur les encouragements, nous verrez diverses catégories d'appartenance qui sont plutôt complexes, mais qui entraînent quant à l'activité ou le financement, une admissibilité fondée sur l'importance de l'appartenance canadienne.

Le sénateur Lang: On croirait entendre le budget de 1962.

Le sénateur Molson: A la vue de toutes ces dispositions, que renferme l'ensemble de ces projets de loi sur le secteur énergétique, je me demande si nous ne sommes pas en train de créer une foule d'exemptions spéciales, qui ajouteront au fardeau de la loi et, à un moment donné, affecteront des conditions qui sont étrangères à celles que nous considérons ici? Je trouve que nous créons une énorme quantité d'exemptions spéciales.

Le président: C'est ce dont se souciaient les compagnies d'assurance-vie, qui sont déjà restreintes par leur propre loi. Quel est l'objet des restrictions apportées par le présent projet de loi, modifiant la loi sur les sociétés commerciales canadiennes? Les compagnies d'assurance-vie ont des restrictions sur leurs investissements; les sociétés de fiducie ont des restrictions que leur imposent leurs propres lois. Il peut y avoir d'autres sociétés spécialement constituées.

Le sénateur Molson: Ces dispositions ne comportent-elles pas des effets secondaires, qui s'exerceront sur une société non directement visée par ces projets de loi?

Le président: C'est précisément ce dont elles s'inquiètent et je crois que leur crainte est légitime.

Le sénateur Godfrey: Sont-ce les compagnies d'assurance-vie étrangères qui s'inquiètent de ce qu'elles ne pourront peut-être pas acheter ces assurances?

Le président: Non. Le souhait de se faire entendre qu'elles ont formulé venait de l'Association canadienne des assureurs-vie.

Le sénateur Godfrey: Dont nombre de sociétés-membres sont contrôlées par l'étranger.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Godfrey: Je ne vois pas ce que les compagnies d'assurance-vie canadiennes ont à craindre. Les compagnies contrôlées par l'étranger doivent être préoccupées, parce que leur champ, d'investissement se trouve limité.

Le président: Je ne connais pas leur position actuelle. Je parle simplement de celles dont elles veulent discuter. Elle craignent que ces restrictions se heurtent à celles que renferment déjà leurs lois.